# AVIS D'INFORMATION SUR L'ATTRIBUTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DOMANIALE PAR SNCF MOBILITES SANS PROCEDURE DE SELECTION PREALABLE (Article L.2122-1-3 du CG3P)

**1. Propriétaire et gestionnaire du domaine :**

**SNCF Immobilier - Direction Immobilière Territoriale Ile de France** de SNCF Immobilier, dont les bureaux sont sis CAMPUS RIMBAUD – 10 rue Camille Moke – CS 20012 à LA PLAINE SAINT-DENIS Cedex (93212), représentée par son Responsable du Département Gestion et Optimisation Immobilière de la Direction Immobilière Ile de France de SNCF Immobilier dûment habilité, Monsieur Gérald ROGER-VERRA. SNCF Immobilier (branche Immobilière de SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Mobilités et conformément à la convention de gestion et de valorisation immobilière du 30 juillet 2015 par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Mobilités

**2. Occupant :**

**Société par actions simplifiée REVIVAL DERICHEBOURG,** immatriculée au registre du commerce de Créteil sous le n° 616 620 092 dont le siège est sis VC ZI 4 Valenciennes Saint Saulve à Saint Saulve (59880).

**3. Bien occupé :**

Un terrain non bâti d'une superficie totale de 2 032m² sis 91 rue Molière sur la commune d'Ivry-sur-Seine.

Le Bien est repris au cadastre de la commune d'Ivry-sur-Seine sous le n° 022 de la section 0E.

Le Bien est situé sur le lot 015, de l'UT 005314D, le long de la ligne 570 000 au niveau du PK 3+100.

**4. Justification de la décision de ne pas mettre en œuvre la procédure de sélection préalable**

**4.1. En droit**

| **Article L.2122-1-3 du CG3P** | A cocher |
|---|---|
| . Une seule personne est en droit d'occuper la dépendance du domaine public en cause | |
| . Le titre est délivré : | |
| a) A une personne privée sur les activités de laquelle l'autorité compétente est en mesure d'exercer un contrôle étroit | |
| b) A une personne publique dont la gestion est soumise à la surveillance directe de l'autorité compétente | |
| . Une première procédure de sélection s'est révélée infructueuse | |
| . Une publicité suffisante pour permettre la manifestation d'un intérêt pertinent est demeurée sans réponse | |
| . Les caractéristiques particulières de la dépendance le justifient au regard de l'activité économique projetée, notamment : | |
| a) Géographiques | **X** |
| b) Physiques | |
| c) Techniques | |
| d) Fonctionnelles | |
| e) Ses conditions particulières d'occupation ou d'utilisation, ou les spécificités de son affectation | |
| . Des impératifs tenant à l'exercice de l'autorité publique ou à des considérations de sécurité publique le justifient | |

| | |
|---|---|
| . Autres motifs non expressément mentionnés | |

### 4.2. En fait

En l'espèce, le terrain mis à disposition se trouve à l'arrière la propriété de la société REVIVAL DERICHEBOURG. Seule la société REVIVAL DERICHEBOURG a la possibilité d'accéder à ce terrain en passant par un accès privé lui appartenant situé rue Molière à Ivry-sur-Seine (94).

Par conséquent, seule la société REVIVAL DERICHEBOURG a la possibilité d'occuper l'emplacement pour une activité d'entreposage et tri de déchets et de stockage de bennes.
Du fait des caractéristiques géographiques du terrain, la présente occupation est exemptée de procédure de sélection préalable.

**5. Information :**

Pour plus d'informations merci de contacter par courriel : Madame Carol-Anne MOERKERKE / Courriel : camoerkerke@nexity.fr

**6. Modalités de consultation de la convention d'occupation :**

Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation.
Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées suivantes NEXITY PROPERTY MANAGEMENT- 10 rue Marc Bloch- 92110 Clichy-la Garenne, Mme Carol-Anne MOERKERKE/ Courriel : camoerkerke@nexity.fr. La consultation se fera uniquement sur place.

**7. Information sur les recours :**

Recours en contestation de la validité du contrat de 2 mois devant :

Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy 75181 Paris Cedex 04
Téléphone : 01 44 59 44 00 - Télécopie : 01 44 59 46 46
Courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr